Commune de ZOUFFTGEN PLAN LOCAL D'URBANISME

8/ ANNEXES

4. Collecte et traitement des déchets ménagers









Approuvé le :

Novembre 2005 16-12-



Commune de ZOUFFTGEN

NOTE TECHNIQUE SUR L'ELIMINATION DES DECHETS SOLIDES

Collecte et traitement des ordures ménagères.

La collecte des ordures ménagères des habitants de la commune de ZOUFFTGEN est organisée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Le ramassage des ordures ménagères a été confié à la société ONYX et s'effectue une fois par semaine, le mercredi.

Le passage pour le tri sélectif a lieu les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois. Des sacs translucides sont mis à la disposition de la population qui peut y déposer cartonnettes, flacons et bouteilles plastiques, briques alimentaires, boîtes de boissons et conserves en acier et aluminium.

Les déchets collectés sont acheminés vers les Centres d'Enfouissement Technique (CET) de classe II d'Aboncourt ou de Hombourg-Budange, conformément au principe de proximité énoncé dans la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, modifié par la loi du 13 juillet 1992.

La collecte des encombrants qui était effectuée lors des tournées de collecte des ordures ménagères est, depuis juin 2000, organisée autour des déchetteries de Soetrich et de Cattenom (apport par les particuliers).

La Communauté de communes met à disposition des nouveaux arrivants un conteneur (le volume varie selon la composition des foyers).

Compostage individuel.

Depuis 1998, il existe une opération de mise à disposition des particuliers de composteurs individuels (une participation de 15 euros par composteur est demandée aux particuliers). Cette opération a permis la mise en place de 850 composteurs (bois et plastiques confondus). Une nouvelle opération a eu lieu courant 2000 pour 300 composteurs. En 2002, l'opération à permis la mise à disposition de 190 composteurs bois et 165 composteurs plastiques.

Ce type d'opération permet le recyclage des déchets par les particuliers eux-mêmes (qui sont également la source). Cela permet également de diminuer les quantités de déchets verts dans les O.M. et à la déchetterie.

Il a été décidé que le rythme des opérations de mise à disposition sera tous les deux ans afin de permettre aux nouveaux arrivants de s'équiper. La prochaine aura lieu en 2004.

Collecte par apport volontaire

Sont à la disposition des habitants, dans le village :

- les conteneurs à verres : bouteilles, bocaux, pots en verre
- les conteneurs à papiers : journaux, magazines, prospectus

Déchetteries

Une déchetterie est ouverte depuis juin 2000 sur la Z.A. de Soetrich à Hettange-Grande. Cette déchetterie a été réalisée en collaboration avec la commune d'Hettange et est gérée sous forme de régie. Une autre déchetterie à Cattenom, a été ouverte en octobre 2003.

Sont acceptés les déchets suivants :

- les encombrants (ferrailles, métaux non ferreux, gravats inertes, déchets verts, bois, pneumatiques)
- · les recyclages ménagers (papiers, carton, verre)
- les déchets ménagers spéciaux (huiles minérales et végétales), batteries, piles, peintures, produits de jardin, solvants, aérosols.
- Le tout venant
- Vêtements